Garantie des machines De'Longhi







GARANTIE DELONGHI - RESEAU TORREFACTEURS





Durée de garantie des expresso broyeurs et de la Specialista chez De'Longhi (gamme Premium ECAM, FEB, ETAM, ESAM, EPAM, Specialista)

- La garantie est de 2 ans conventionnelle + 1 an d'extension gratuite.

 Attention, merci de noter que les différentes gammes de Magnifica (Magnifica Start, Magnifica EVO, Magnifica EVO NEXT, Magnifica SMART et Magnifica S) ne sont pas concernées par l'extension de garantie d'1 an gratuite. Celles-ci bénéficient d'une garantie légale de 2 ans.
- Cette garantie « pièces et main d'œuvre », débute à compter de la date d'achat par le consommateur et s'applique exclusivement aux produits utilisés à des fins domestiques, en France Métropolitaine. Toute autre utilisation dans le cadre d'un usage professionnel par une personne physique ou morale exclut toute application de la garantie.
- Une ligne d'assistance téléphonique dédiée et non surtaxée : 0970 809 131 (appel non surtaxé depuis un poste fixe)
 Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 19h.
- La mise en relation téléphonique avec un conseiller technique spécialisé pour un diagnostic éventuel.
- Toutes les conditions de garantie sont détaillées sur le site Internet https://www.delonghi.com/fr-fr/service-consommateurs

Votre robot n'est plus sous garantie :

Vous trouverez sous https://www.delonghi.com/fr-fr/service-consommateurs/centres-de-services-agrees, les centres SAV les plus proches de chez vous





GARANTIE DELONGHI - RESEAU TORREFACTEURS

Durée de garantie des machines à café Dedica et autres machines De'Longhi

- La garantie des machines de la gamme Dedica bénéficient d'une garantie de 2 ans. Il en de de même pour les moulins électroniques (KG89, KG520, KG521, KG7070) ainsi que pour la clessidra ICM71210.
- Cette garantie « pièces et main d'œuvre », débute à compter de la date d'achat par le consommateur et s'applique exclusivement aux produits utilisés à des fins domestiques, en France Métropolitaine. Toute autre utilisation dans le cadre d'un usage professionnel par une personne physique ou morale exclut toute application de la garantie.
- Pour la gamme Dedica, en cas de besoin d'intervention technique, il suffit de se rendre en station agrée dont vous trouverez la liste ci-dessous :
 https://www.delonghi.com/fr-fr/service-consommateurs/centres-de-services-agrees
- Pour les moulins De'Longhi, ainsi que pour la machine à café Clessidra ICM17210, il est nécessaire de prendre contact avec son revendeur afin que celui-ci entre en contact avec DK DISTRIBUTION.
- Toutes les conditions de garantie sont détaillées sur le site Internet https://www.delonghi.com/fr-fr/service-consommateurs

Votre machine n'est plus sous garantie :

Vous trouverez sous https://www.delonghi.com/fr-fr/service-consommateurs/centres-de-services-agrees, les centres SAV les plus proches de chez vous